

Consultation sur le projet du Plan de développement durable du Québec

Mémoire présenté au
Ministère de l'environnement du Québec

Par
La Ressource de réinsertion le Phare



Port-Cartier le 15 février 2005

➤ Présentation de l'organisme

Le Centre de travail adapté (CTA) Ressource de réinsertion le Phare de Port-Cartier est un organisme à but non-lucratif incorporé en 1998. Notre mandat premier est de récupérer des places actives dans la société pour le mieux être de notre communauté. L'organisme embauche une trentaine de personnes vivant avec un handicap pour fabriquer entre autres, des piquets d'arpentages, des lattes de séchoir, des lattes de transport, des palettes, du bois d'allumage et des composantes de palettes. Le CTA le Phare est le seul organisme à l'intérieur de la Côte-Nord à oeuvrer dans la deuxième et troisième transformation du bois. La matière résiduelle est récupérée, transformée et mise en marché tout en favorisant le respect de l'environnement.

➤ Intérêt porté au développement durable

La priorité de la Ressource de réinsertion le Phare est d'instaurer un système de recyclage dans une communauté où il n'y a aucun système en place. Votre projet est pour nous d'un intérêt particulier, dans un sens où votre avant-projet de loi nous dicte les grandes lignes à suivre pour implanter un système respectueux du développement durable dans notre communauté.

Conscient qu'une diversification est nécessaire pour la survie de notre organisme qui est ébranlé financièrement depuis la crise sur le bois d'oeuvre, nous désirons élargir nos actions de récupérateur de bois à toutes les matières récupérables pour un second souffle de vie.

De plus, nous jouissons d'une région qui n'est pas aussi polluée que certains centres urbains et nous nous devons de préserver et surtout d'entretenir notre qualité de vie. Votre plan sur le développement durable nous tient aussi à coeur parce qu'il s'agit du commencement de tout pour sauver l'avenir des générations futures.

➤ Commentaires et recommandations du Phare

Section I

Nous sommes enchantés par l'idée de doter La charte des droits et libertés du Québec d'un droit couvrant l'environnement ainsi que par votre stratégie du pollueur-payeur. Ces deux actions sont conjointement liés pour faire en sorte que les responsabilités en matière de développement durable ne repose plus sur les épaules du simple citoyen.

Nous aimerions aussi vous faire pendre conscience que vos indicateurs de développement durable auront à faire face à deux réalités bien différentes : Le développement durable en milieu urbain VS le développement durable en régions éloignées. De plus, nous croyons qu'un bilan à tous les trois ans n'est pas assez sévère et qu'il pourrait y avoir du relâchement.

Section II

Nous appuyons particulièrement le point 14 de la section II, parce qu'il donne libre court, sur une base volontaire à des organismes de mettre en oeuvre des actions en vue de contribuer au développement durable. Chose qui nous faciliterait grandement la tâche. Ici nous nous permettons d'espérer des programmes financiers à la hauteur de vos et de nos attentes.

Pour ce qui est du fond vert, nous croyons que puisque le développement durable est l'affaire de tous, une contribution de chaque ministère devrait être versée.

Recommandation

Nous vous recommandons particulièrement de faire attention aux réalités urbaines et régionales.

Les actions que nous sommes prêts à mener pour contribuer au plan.

Malgré nos difficultés financières nous avons tout de même réussi à mettre à terme les actions suivantes :

- Entente de partenariat avec Les Peintures recyclés du Québec pour bacs de peinture et de RDD.
- Première collecte de feuilles mortes durant la semaine de sensibilisation sur le développement durable.
- Conférences de sensibilisation sur le développement durable dans les écoles de la régions (projet en cours)
- Entente de partenariats avec des entreprises de la régions pour récupérer les cannettes qui avant étaient jetées.
- Création d'un pamphlet de sensibilisation à la population.
- Sensibilisation et promotion envers la population afin qu'ils nous amènent leurs matières recyclables.

Nous avons bien sûr d'autres actions en vue, mais le manque d'argent, puisque tout est à faire, nous bloque à plusieurs niveaux. Des actions tels que :

- Élargir les mesures en place pour gérer plus de matières (résidus de jardinage à fin de compost, les matières rejetées par notre compagnie minière et notre usine de pâte).
- Instaurer un programme ICI dans notre ville.
- S'associer avec la ville de Fermont en matière de développement durable.